



Scène de chasse aux Pécari en Guyane au XIX<sup>e</sup> siècle.

tante que ce dernier, son poids moyen étant d'une trentaine de kilogrammes. Son pelage varie du brun-roux au noir, avec une large tache blanche sur la mâchoire inférieure et une rayure claire qui suit toute la longueur du dos.

Contrairement au Pécari à collier, il s'agit d'une espèce nomade qui parcourt les forêts par bandes très nombreuses et bruyantes, les mâles en tête, les femelles et les petits à l'arrière. Il est dangereux de les chasser car ils peuvent s'attaquer à l'Homme. La chair de cette espèce est très appréciée, mais, comme pour le Pécari à collier, il est important d'enlever la glande à mucus. La femelle met au monde, au creux d'un arbre ou dans un trou, des portées, le plus souvent constituées de un ou deux petits.

J.-P. A.

## PÊCHE MARITIME (La)

Par Solange Contour

A la Guadeloupe

A la Martinique

En Guyane

⚡ Sous l'angle économique, les activités de la pêche se présentent de façon différente selon les départements français de la zone caraïbe.

Dans les Antilles, la pêche maritime a conservé un caractère traditionnel et artisanal; par ailleurs la production ne parvient pas à satisfaire les besoins locaux, compte tenu de l'importance de la population et de ses habitudes alimentaires. Il faut donc recourir à l'importation.

En Guyane, la pêche revêt un caractère plus industriel et représente un poste important des exportations.

### I. A la Guadeloupe

Deux types de pêche sont pratiqués :

- une pêche artisanale traditionnelle, appelée «petite pêche», avec des canots saintois propulsés par un moteur hors bord, longs de 5 à 7,5 mètres, non pontés, armés de deux ou trois hommes; pour cette pêche quotidienne, on utilise soit la ligne de

traîne, soit le casier, la palangre, le filet de fond ou la ligne de fond;

- une pêche artisanale améliorée dite «pêche côtière», pratiquée avec des navires polyvalents pontés, de 8 à 12 mètres, à moteur intérieur Diesel, armés de deux à quatre hommes; ces activités se déroulent entre un jour et une semaine selon les mêmes méthodes que la pêche artisanale traditionnelle, mais en utilisant des moyens mécaniques qui permettent l'accès à des zones de pêche plus éloignées (bancs du grand large, fonds des dépendances au nord de la Guadeloupe).

Sur les 802 bateaux armés pour la pêche à la Guadeloupe, 784 pratiquent la petite pêche et 18 la pêche côtière.

A la Guadeloupe, jusqu'en 1985, la pêche est demeurée une activité traditionnelle et artisanale. Depuis, grâce à des aides publiques et à la mise en place de moyens techniques et humains, des améliorations ont été observées. D'autres progrès devraient intervenir, sur le plan des structures portuaires et des circuits de commercialisation. Mais la pêche côtière reste confrontée aux problèmes de :

- la cigua-toxicité des poissons (provoquée par une algue qu'ils absorbent);
- la réduction des zones de pêche ouvertes aux pêcheurs guadeloupéens depuis l'extension des zones économiques exclusives (dites «zones des 200 milles») des îles voisines.



Départ pour la pêche.

Petit port de pêche non loin de Pointe-à-Pitre.



*Activité traditionnelle,  
la pêche est vitale pour  
les Saintes.*



Le nombre des pêcheurs inscrits aux Affaires maritimes a diminué : 1 229 en 1990 contre 1 600 en 1988, mais il s'agit d'une diminution apparente correspondant à un apurement des chiffres statistiques. En outre, si le nombre de marins-pêcheurs déclarés stagne, celui des clandestins est en progression.

La pêche, même en recul, est vitale pour quelques communes, en particulier les dépendances proches : 201 pêcheurs enrôlés aux Saintes (près du quart des actifs), 98 à la Désirade, 118 à Marie-Galante.

La profession comprend un certain nombre de coopératives (huit en 1990) ainsi que quatre syndicats de marins-pêcheurs, ce qui traduit un esprit associatif mais aussi une certaine dispersion des efforts.

La production guadeloupéenne est d'environ 8 500 tonnes de poissons frais. Il s'agit d'estimations car l'absence de marché structuré ou l'existence de pêcheurs non enrôlés rendent impossible toute mesure plus précise. On dénombre une soixantaine d'espèces de poissons pêchés dans les eaux guadeloupéennes, classées en cinq catégories selon leur valeur marchande.

*La production locale  
ne peut satisfaire les besoins  
de la consommation.*



*Equipage de pêche industrielle  
au large de Saint-Martin.*



L'effort de pêche est concentré sur le plateau continental par des fonds allant jusqu'à 80 mètres de profondeur. Mais cette zone donne actuellement des signes de surexploitation; les autorités ont donc pris un certain nombre de mesures de protection et tentent de déplacer l'effort de pêche sur les fonds de 80 à 300 mètres peu exploités actuellement car nécessitant l'emploi de techniques modernes encore peu usitées à la Guadeloupe.

Les ressources éloignées (bancs des îles du Nord par exemple) ne sont pas négligeables, mais sont pêchées par des navires étrangers déjà nombreux et certaines zones sont atteintes par la ciguatera. L'aquaculture s'est régulièrement développée depuis 1980, mais reste limitée pour le moment à l'élevage en eau douce de crevettes désignées communément sous le nom d'«ouassous d'élevage». La profession compte 18 aquaculteurs ayant produit 42 tonnes en 1990.

La commercialisation des produits de la mer à la Guadeloupe reste archaïque et anarchique. En effet, les points de débarquement du poisson sont nombreux et dispersés, de petites quantités sont manipulées par un grand nombre d'intermédiaires tandis que la conservation et la vente se réalisent souvent sans respect des normes sanitaires.

En outre, la production locale ne peut satisfaire une consommation de l'ordre de 15 000 tonnes et, en conséquence, des importations sont nécessaires pour couvrir le quart de la demande.

#### Production et consommation des produits de la mer à la Guadeloupe en 1990 (en tonnes)

Production de poissons frais (estimation)	8 500
Importations	3 443
- dont poissons frais et congelés	1 482
- dont poissons séchés et fumés	1 498
- dont crustacés et mollusques	463
Exportations	17
- dont poissons frais et congelés	12
- dont poissons séchés et fumés	2
- dont crustacés et mollusques	3

Consommation de produits de la mer 14 918\*

\* La consommation de poissons frais ou congelés s'obtient en ajoutant à la production locale le solde des échanges extérieurs de poissons frais ou congelés. La consommation de poissons séchés et fumés est obtenue en multipliant par 3 le tonnage des importations diminué des exportations; on obtient ainsi un «équivalent frais» de ce type de consommation.

Source : I.N.S.E.E.

## II. A la Martinique

Trois types de pêche sont pratiqués dans ce département :

- la petite pêche, exercée à la journée par une flottille d'environ 800 embarcations de 6 à 8 mètres;
- la pêche côtière, avec des bateaux de 9 à 11 mètres, qui sortent en mer pour moins d'une semaine au nord de la Guadeloupe ou, en direction du sud, vers les Grenadines et le Venezuela;
- la pêche au large, peu répandue, qui concerne



des navires de 18 mètres et plus, s'effectue pour l'essentiel sur les bancs de Guyane.

En 1990, la flottille de pêche martiniquaise est encore constituée, pour majeure partie, par des yoles et des gommiers (traditionnels mais motorisés) ainsi que le prouvent les chiffres ci-après :

- de 0 à 9 tonneaux : 1 083;
- de 10 à 24 tonneaux : 9;
- de 25 à 49 tonneaux : 1;
- de 50 à 99 tonneaux : 2;
- de 100 à 249 tonneaux : 1;

pour un total de 1 096 unités, dont 1 083 sont utilisées pour la petite pêche et 13 pour la pêche côtière.



*Gommiers et nasses trouvent leur abri sous les feuilles de palmes.*

Entre 1986 et 1990, 381 yoles ont été subventionnées pour un montant total de 8,6 millions de francs. Malgré cela, la pêche martiniquaise garde son caractère artisanal.

Créé par un arrêté préfectoral du 29 septembre 1986, le Comité des pêches de la Martinique constitue le pôle d'organisation de la profession et près de 800 marins-pêcheurs y sont inscrits.

La production est difficile à évaluer de façon précise en raison de l'activité de pêcheurs non enrôlés ainsi que de l'absence d'un marché structuré. On estime cependant à 3 500 tonnes le volume de poissons frais pêché à la Martinique.

Une étude menée conjointement par l'O.R.S.T.O.M. et l'I.F.R.E.M.E.R. a permis de déterminer les principales zones de pêche : zone sud-caraïbe (30 % des prises), zone nord-caraïbe (20 %), zone sud-atlantique (22 %), zone nord-atlantique (12 %), canal de Sainte-Lucie (16 %). La production la plus importante provient de la pêche «à Miquelon» (1 130 tonnes). Viennent ensuite les nasses (790 tonnes) et les sennes de plage (410 tonnes). Les autres types de pêche ne représentent que des volumes inférieurs à 200 tonnes chacun.

Les principales variétés pêchées sont le poisson volant (370 tonnes), le thon (355 tonnes), le sarde (250 tonnes).

L'aquaculture, après une période de recherche et d'expérimentation, est entrée dans une phase de développement pour deux secteurs :

- l'élevage de la chevrette (crevette géante d'eau douce, d'une espèce voisine de celles qui vivent à l'état naturel comme les «z'habitants»), qui a produit 57 tonnes en 1990;

- l'élevage du poisson «saint-pierre» (différent du saint-pierre européen), qui a produit 40 tonnes en 1990.

La production locale ne couvre qu'environ un quart de la consommation de l'île. Il est donc nécessaire de recourir à une forte importation.

Depuis 1987, les importations sont régulées, en fonction d'une estimation de la demande et des apports locaux, par une commission mixte réunissant des représentants des importateurs, des marins-pêcheurs et des différentes administrations concernées.



*La petite pêche alimente les marchés locaux.*

#### Production et consommation des produits de la mer à la Martinique en 1990 (en tonnes)

Production de poissons frais (estimation)	3 500
Importations	5 665
- dont poissons frais et congelés	2 677
- dont poissons séchés et fumés	2 129
- dont crustacés et mollusques	849
Exportations	74
- dont poissons frais et congelés	23
- dont poissons séchés et fumés	2
- dont crustacés et mollusques	49

Consommation de produits de la mer 13 334\*

\* Même remarque que pour le tableau concernant la Guadeloupe.  
Source : I.N.S.E.E.

### III. En Guyane

La pêche occupe une place importante dans l'économie guyanaise : elle constitue l'une des premières activités et représente 60 % des recettes d'exportation, principalement par l'exploitation de la crevette. Le port du Larivot est le cinquième port de pêche français (en valeur) avec un chiffre d'affaires proche de 300 millions de francs.

Depuis 1977, la Guyane dispose d'une zone économique exclusive (zone dite «des 200 milles») couvrant une superficie d'environ 130 000 km<sup>2</sup> (dont 50 000 km<sup>2</sup> de plateau continental).

Ces eaux contiennent deux types de ressources exploitables :

- les crevettes de diverses variétés, représentant l'essentiel de l'effort de pêche du département;
- les poissons, dont 200 espèces différentes ont été répertoriées, qui font l'objet d'une exploitation moins intense.

La pêche traditionnelle, au départ spécialisée dans la prise de poissons, destine essentiellement ses produits au marché local. Toutefois, un courant de ventes est maintenant dirigé vers les Antilles françaises (en majorité du vivaneau) et la Métropole.

La pêche industrielle s'applique essentiellement aux crevettes, ses débouchés consistant surtout en exportations vers le Japon et l'Europe.

La pêche crevettière concentre ses efforts sur les espèces du plateau continental.

Elle est soumise à un régime de conservation et de gestion des ressources comportant notamment l'attribution de quotas admissibles de capture (4 100 tonnes en 1990 dont 3 800 réservées à la C.E.E.).

Depuis 1982, la «francisation» de la pêche crevettière a été entreprise et les 65 chalutiers en exploitation courant 1990 battaient tous pavillon français. Il s'agit de navires de 21 à 23 mètres, d'une puissance de 300 à 365 CV, armés par quatre ou cinq hommes et qui, pour la plupart, ont été construits dans les chantiers américains.

La production mondiale annuelle de crevettes en mer, toutes espèces confondues, est proche de 1,5 million de tonnes, pour un volume de ventes à l'exportation de 500 à 700 000 tonnes (dont Japon 35 %, Etats-Unis 27 %, C.E.E. 25 à 28 %). La production guyanaise ne représente donc qu'environ 0,25 % de la production mondiale et participe pour moins de 1 % au volume du commerce international de la crevette. La qualité de sa production est toutefois reconnue.

Mais elle subit les aléas du marché international : on attend, d'ici à 1995, un doublement de la production aquacole mondiale, ce qui devrait entraî-

ner des modifications importantes notamment en matière de prix. Déjà, en 1990, le prix a été affecté pour les crevettes de petite taille (seules produites actuellement en aquaculture).

La pêche de poisson fait l'objet en Guyane d'une exploitation à la fois industrielle et artisanale.

L'exploitation de type artisanal est principalement orientée vers le vivaneau et, dans une proportion moindre, le requin. Ces deux espèces ont représenté, en 1990, 80 % des captures dans la zone des 200 milles.

Une flottille de 25 ligneurs vénézuéliens, pêchant sous licence communautaire, exploite le vivaneau. De même que pour la crevette, cette pêche industrielle devrait être «francisée» dans les années à venir.

Les ventes hors département s'effectuent principalement en direction de la Guadeloupe (47 % en 1990) et de la Martinique (39 %), le marché antillais étant très demandeur en poissons «rouges» tel le vivaneau.

Les autres ressources en poisson font l'objet d'une pêche artisanale, essentiellement au filet, la flottille étant composée de :

- 12 tapouilles ou canots créoles améliorés (canots pontés en bois de 6 à 12 mètres) dont les campagnes durent de cinq à quinze jours et qui évoluent jusqu'à 10 000 milles des côtes;
- 204 pirogues plates, doris et canots en polyester (d'une longueur moyenne de 9 mètres) dont les sorties durent de un à quatre jours et qui opèrent sur la bande littorale à environ 5 milles des côtes. L'essentiel de cette pêche artisanale est destiné au marché local.

*L'aquaculture se développe :  
ici un élevage de crevettes  
à la Martinique.*



#### Production de poissons en Guyane en 1990 (en tonnes)

Pêche artisanale	2 855
- dont crevettes shrimps (entières)	193
- dont vivaneaux	840
- dont poissons divers	1 822
Pêche industrielle	3 913
- dont crevettes shrimps (entières)	3 798
- dont vivaneaux	1
- dont poissons divers	114
Total des pêches	6 768
- dont crevettes	3 991
- dont poissons	2 777

Source : I.N.S.E.E.

L'aquaculture s'est également développée en Guyane et concerne essentiellement la crevette (crevette géante d'eau douce). Elle représentait, en 1990, 46 ha de bassins et une production annuelle de 83 tonnes. S. C.

#### Bibliographie

I.N.S.E.E. : travaux économiques régionaux (Guadeloupe, Guyane, Martinique). Institut d'émission des départements d'outre-mer : rapport annuel 1990.

Voir AQUACULTURE.